



**Comité Régional de l'Habitat
et de l'Hébergement**
des Hauts-de-France

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service énergie, climat, logement, aménagement du territoire

Tél. : 03 20 40 43 39

phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du CRHH sur la répartition territoriale complémentaire des crédits budgétaires dédiés au parc privé 2026

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des différentes aides publiques au logement.

Au printemps 2026, une réserve régionale de 74,5 M€ avait été constituée à la demande de l'Anah. Afin de permettre aux territoires de fonctionner jusqu'au budget rectificatif d'octobre, il est proposé d'activer une partie de cette réserve (21,8 M€) selon la répartition ci-dessous. Cette proposition de répartition a été soumise aux membres du CRHH le 7 juillet 2026 :

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Hauts-de-France
Déblocage réserve travaux	1 612 136 €	7 853 424 €	1 676 674 €	6 072 165 €	2 579 551 €	19 793 950 €
Déblocage réserve ingénierie	391 336 €	579 308 €	465 660 €	530 427 €	0 €	1 966 731 €
Dotation totale au 7 juillet 2026	37 904 852 €	92 040 412 €	30 137 054 €	63 165 536 €	27 082 767 €	250 330 621 €

Le CRHH émet un avis favorable sur la répartition territoriale complémentaire des crédits budgétaires dédiés au parc privé pour 2026.

Pour le préfet et par délégation,
le chef de service